

# MESSAGE PHYTO

**PRIMOR G**  
**Retrait d'usage immédiat**  
**Juillet 2015**

CULTURE Usage	Substance Active (famille)	Objet des modifications
Choux	Pyrimicarbe 50 %	Arrêt des utilisations, effet immédiat au 30/06/2015

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, stades d'application, conditions et précautions d'emploi.

Se référer à la fiche technique relative aux conditions d'application et d'utilisation édictées par l'arrêté du 12 septembre 2006 diffusée par la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne .

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin.

Cependant, en aucun cas les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter.

Mélange : consulter le service technique

La Chambre d'agriculture est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (N° agrément : AQ 01540)

